

# 1. Qui est une utilisatrice ou un utilisateur des connaissances ?

Dans le paysage de la recherche canadienne, **une utilisatrice ou un utilisateur des connaissances** (UC) est défini comme une personne ou une organisation susceptible d'utiliser les résultats de la recherche afin de prendre des décisions éclairées concernant des politiques, des programmes ou des pratiques.

Définition

## **utilisatrice ou utilisateur des connaissances**

Une personne :

- a. Qui est susceptible d'utiliser les connaissances générées par la recherche afin de prendre des décisions éclairées concernant des politiques, des programmes et/ou des pratiques en santé ;
- b. Dont le niveau d'engagement dans le processus de recherche peut varier en intensité et en complexité selon la nature de la recherche et ses besoins en information ;
- c. Qui peut être, sans s'y limiter, un praticien, un décideur politique, un éducateur, un gestionnaire, un administrateur du système de santé, un leader communautaire, ou une **personne** œuvrant dans un organisme de bienfaisance en santé, un groupe de patients, une organisation du secteur privé ou un média.

Une utilisatrice ou un utilisateur des connaissances est censé participer activement aux activités proposées, sans toutefois les diriger.<sup>1</sup>

## Définir les « utilisatrices et utilisateurs des connaissances appropriés »

Lorsqu'ils identifient des utilisatrices et utilisateurs des connaissances appropriés, les demandeurs doivent le faire en fonction du thème du projet, des questions de recherche, des objectifs globaux et des résultats attendus. Les chercheurs devraient répondre aux questions suivantes — même lorsque le public est strictement académique :

- Qui bénéficiera de cette recherche ?

---

<sup>1</sup> Canadian Institutes of Health Research, Glossary of Funding-Related Terms: <https://cihr-irsc.gc.ca/e/34190.html#k4>

- Quels publics seront impliqués, quand et comment ?
- Comment ces publics bénéficieront-ils de leur participation, et comment la recherche bénéficiera-t-elle de leur implication ?
- Quelle est la meilleure façon de communiquer avec ces publics ?

## **2. Qui est une utilisatrice ou un utilisateur des connaissances dans le contexte de Volt-Age**

**Pour Volt-Age, les utilisatrices et utilisateurs des connaissances potentiels incluent :**

\*

- **Partenaires industriels** : fabricants de batteries, fournisseurs de solutions de recharge pour véhicules électriques, entreprises de construction utilisant de nouveaux matériaux à zéro émission nette, etc.
- **Décideurs politiques** : planificateurs municipaux, régulateurs provinciaux de l'énergie, conseillers fédéraux en politiques carbone, etc.
- **Communautés** : leaders de communautés autochtones, coopératives régionales éloignées mettant en œuvre des micro-réseaux locaux, etc.
- **Praticiens** : ingénieurs électriciens, architectes urbains, gestionnaires de flotte, etc.

*\*Remarque : Ces exemples sont fournis à titre illustratif et ne sont pas exhaustifs ; de nombreux autres types de partenaires et d'organisations peuvent agir comme UC.*

## **3. Utilisatrices et utilisateurs des connaissances vs parties prenantes**

Contrairement à une « partie prenante » (qui peut simplement avoir un intérêt pour le sujet), une utilisatrice ou un utilisateur des connaissances est un bénéficiaire actif ou un partenaire qui applique les résultats de la recherche dans un contexte réel, en modifiant une politique, en mettant en œuvre un programme ou en prenant des décisions opérationnelles éclairées. Leur niveau d'implication dans le processus de recherche peut varier : ils peuvent être des partenaires engagés tout au long du projet (mobilisation intégrée des connaissances) ou constituer un public cible à l'étape de diffusion (mobilisation des connaissances en fin de subvention).

Les parties prenantes peuvent également être des utilisatrices et utilisateurs des connaissances, notamment lorsqu'elles ont quelque chose à gagner ou à perdre à la suite des résultats d'un projet, d'un programme ou d'un processus.

Enfin, dans le contexte de Volt-Age et de la transition énergétique propre au sens large, il est important que les chercheurs distinguent une « **partie prenante** » d'une « **utilisatrice ou un utilisateur des connaissances** ». Alors qu'une partie prenante désigne toute personne ayant un intérêt ou un lien avec le sujet de recherche, une utilisatrice ou un utilisateur des connaissances est spécifiquement une personne en mesure d'utiliser directement les résultats de la recherche pour prendre des décisions concernant des politiques, des programmes ou des pratiques.

.